



Villeneuve d'Ascq, le 31 Mars 2014

Déclaration des transactions sur actions propres en application de l'Article 4 du Paragraphe 4 du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'article 241-, I, 1° du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

GENERIX SA déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 24/03/2014 au 28/03/2014 :

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant en €
Séance du 24 mars 2014	Achats	13 102	2,448	32 074
Séance du 25 mars 2014	Achats	14 199	2,476	35 157
Séance du 26 mars 2014	Achats	15 417	2,652	40 886
Séance du 27 mars 2014	Achats	16 173	2,890	46 740
Séance du 28 mars 2014	Achats			-
Total		58 891	2,630	154 856